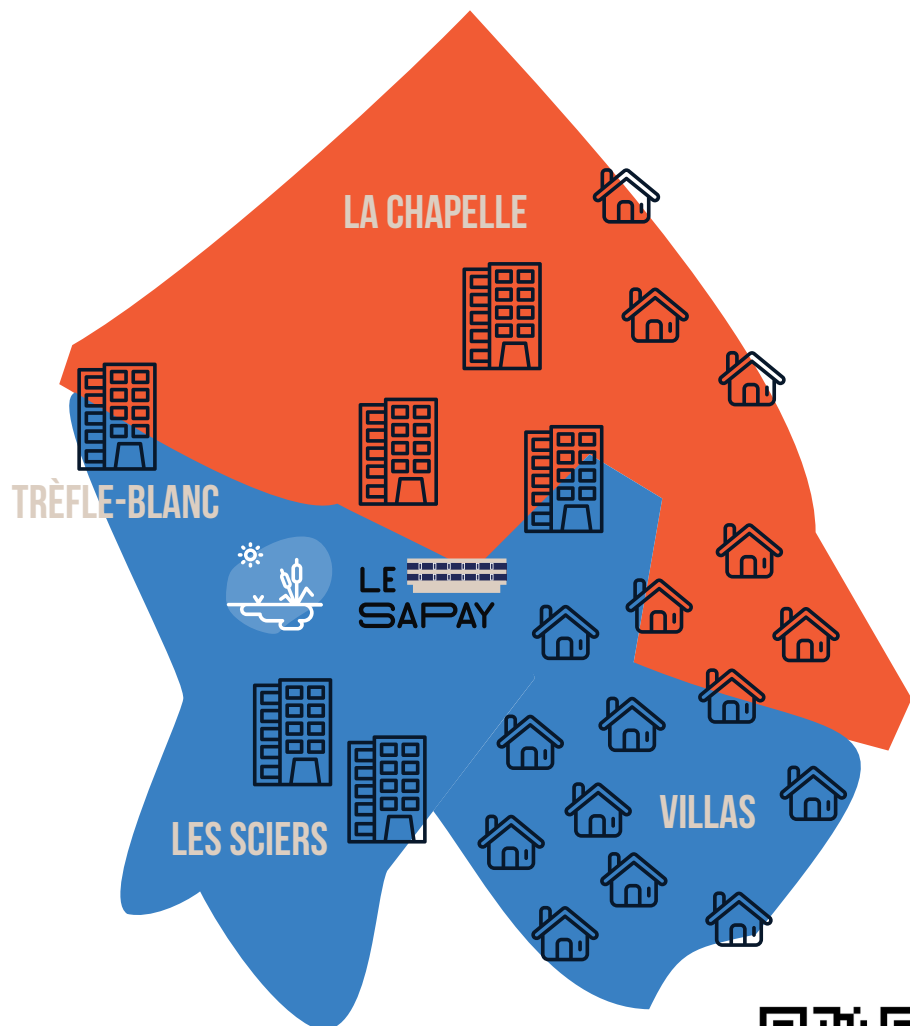
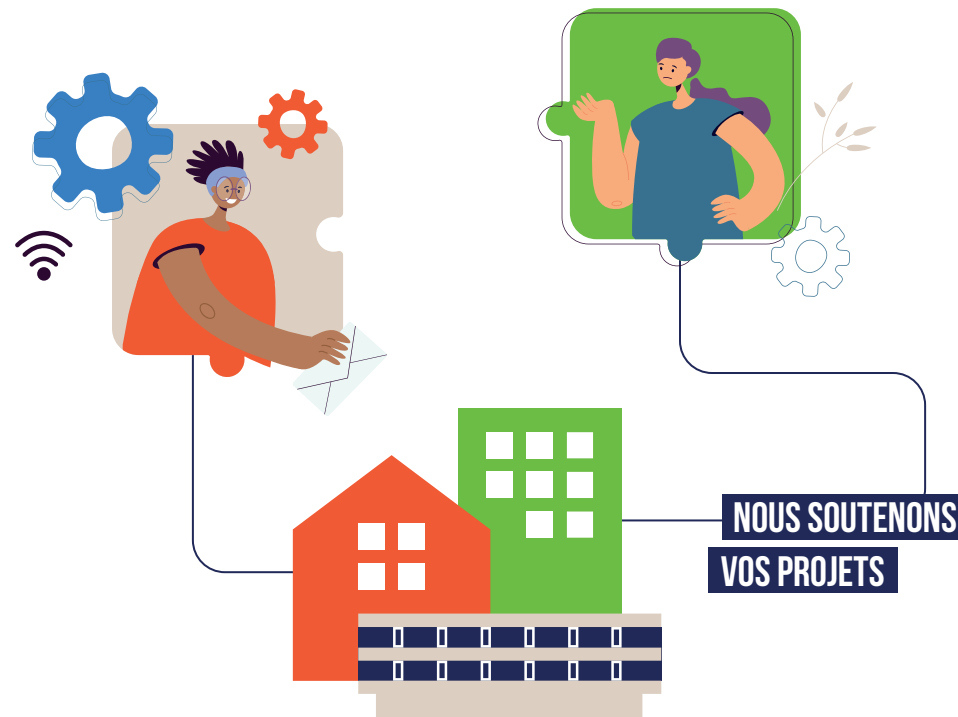


POUR TRANSFORMER VOS IDÉES EN PROJETS
CONCRETS, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER À :

CONTRATDEQUARTIER@CHAPELLESCIER.S.CH

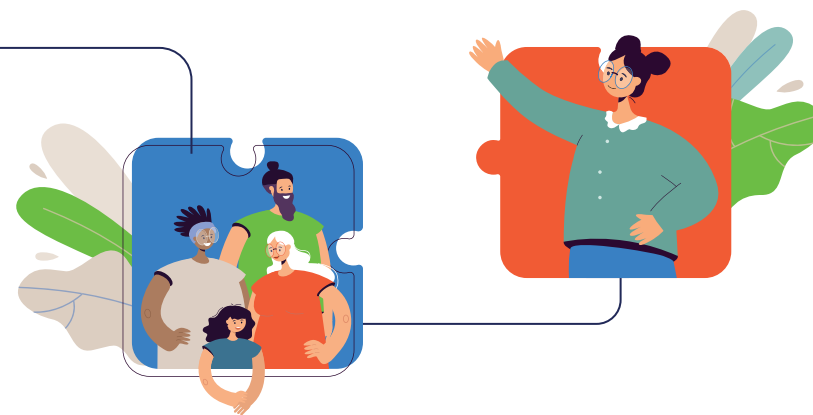


PLUS D'INFOS
CHAPELLESCIER.S.CH



NOUS SOUTENONS
VOS PROJETS

CONTRAT DE QUARTIER
LA CHAPELLE-LES SCIERS



Ville de Lancy



LE CONTRAT DE QUARTIER PERMET AUX HABITANT-ES, ASSOCIATIONS ET PROFESSIONNEL-LES ACTIF-VES DANS LE PÉRIMÈTRE, D'AGIR POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU SEIN DE LEUR QUARTIER.

Outil de démocratie participative, il bénéficie d'un soutien financier des communes de Lancy et de Plan-les-Ouates.

POUR ÊTRE SOUTENU PAR LE CONTRAT DE QUARTIER, UN PROJET DOIT :

- 1** Concerner le périmètre du contrat de quartier (voir plan en dernière page),
- 2** Avoir un intérêt pour la collectivité,
- 3** Être à but non-lucratif

La personne ou le groupe qui dépose un projet a la responsabilité de sa réalisation.

Le contrat de quartier est guidé par des valeurs de respect, de coopération, de non-jugement, d'écoute et de dialogue. Il souhaite soutenir des projets qui favorisent le partage et la rencontre, la solidarité et l'intégration.



REPLIR LA FICHE PROJET

disponible sur chapellesciers.ch ou à l'arcade Pierrablanca et la renvoyer à

contratdequartier@chapellesciers.ch

ou la laisser dans la boîte aux lettres au Sapay, 8 ch. Le-Sapay



RENCONTRE AVEC LE GSP* ET DÉVELOPPEMENT DU PROJET

LE COPIL* DÉLIBÈRE



EST REFUSÉ



LE PROJET



EST À REDÉFINIR
OU À COMPLÉTER



EST VALIDÉ



ABOUTISSEMENT DU PROJET

le porteur ou la porteuse de projet réalise et gère la continuité du projet avec le soutien du GSP si besoin

*COPIL COMITÉ DE PILOTAGE
GSP GROUPE DE SUIVI DE PROJET